



Arrêté préfectoral

Portant composition de la commission consultative départementale d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Le Préfet de Charente-Maritime
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage ;

Vu le décret n°2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission consultative des gens du voyage, modifié par le décret n°2017-921 du 9 mai 2017 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du Président de la République du 07 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Nicolas BASSELIER en qualité de Préfet de la Charente-Maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2021 portant composition de la commission consultative départementale d'accueil et d'habitat des gens du voyage ;

Vu la délibération n°108 de la commission permanente du conseil départemental de la Charente-Maritime du 09 juillet 2021 relative à sa représentation au sein de la commission consultative départementale d'accueil et d'habitat des gens du voyage ;

Vu la lettre du 17 juin 2021 de l'association des maires de la Charente-Maritime relative à la désignation de quatre représentants des établissements publics de coopération intercommunale au sein de la commission consultative départementale d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Article 1

L'arrêté préfectoral du 8 octobre 2021 portant composition de la commission consultative départementale d'accueil et d'habitat de gens du voyage est abrogé.

Article 2

La commission consultative départementale d'accueil et d'habitat des gens du voyage prévue au IV de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 susvisée, placée sous la présidence conjointe du Préfet de la Charente-Maritime et de la Présidente du Conseil départemental de la Charente-Maritime, ou de leurs représentants, est composée comme suit :

A- Les représentants de l'État désignés par le Préfet :

M. le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ou son représentant ;
M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ou son représentant ;
M. le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale ou son représentant ;
M. le Délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant.

B- Les représentants désignés par le Conseil départemental :

Titulaire : M. Gérard PONS, Conseiller départemental du canton de Rochefort ;
Suppléant : Mme Dominique RABELLE, Vice-présidente, Conseillère départementale du canton de l'Île d'Oléron.

Titulaire : M. Patrice LIBELLI, Conseiller départemental du canton de Royan ;
Suppléant : Mme Sylvie MERCIER, Vice-présidente, Conseillère départementale du canton de Thénac.

Titulaire : Mme Corinne IMBERT, Conseillère départementale du canton de Matha ;
Suppléante : Mme Fabienne LABARRIERE, Conseillère départementale du canton de La Tremblade.

Titulaire : M. Lionel PACAUD, Conseiller départemental du canton de Tonnay-Charente ;
Suppléant : M. Mickaël VALLET, Conseiller départemental du canton de Marennes.

C- Le représentant des communes désigné par l'association des maires de Charente-Maritime :

Titulaire : Mme Lydie DEMENÉ, Maire de port des Barques.

D- Les représentants des EPCI désignés par l'Assemblée des communautés de France sur proposition de l'association des maires de Charente-Maritime :

Titulaire : M. Philippe CHABRIER, Conseiller communautaire délégué CDA La Rochelle ;
Suppléant : M. Patrick BOUFFET, Conseiller communautaire délégué CDA La Rochelle.

Titulaire : M. François SERVENT, Vice-président CDC Bassin de Marennes ;
Suppléante : Mme Claude BALLOTEAU, Conseillère communautaire CDC Bassin de Marennes.

Titulaire : M. Philippe CUSSAC, Vice-président CDA Royan Atlantique ;
Suppléante : Mme Laurence OSTA AMIGO, Vice-présidente CDA Royan Atlantique.

Titulaire : M. Philippe HARMEGNIES, Conseiller délégué à la cohésion sociale CDC Vals de Saintonge ;
Suppléant : M. Didier BASCLE, Vice-président en charge de la cohésion sociale CDC Vals de Saintonge.

E- Les personnalités désignées sur proposition des associations des gens du voyage et des associations intervenant auprès des gens du voyage présentes dans le département :

Titulaire : M. Michel ROUDY, association pour la promotion des gens du voyage ;
Suppléante : Mme Rosita BRUN, association pour la promotion des gens du voyage.

Titulaire : M. Fernand DELAGE, association France liberté voyage

Titulaire : M. Antoine MAISTRIAUX, directeur du Centre d'Animation et de Citoyenneté Aunis sud ;
Suppléant : M. Rodolphe DUMAN, accompagnateur social gens du voyage du Centre d'Animation et de Citoyenneté Aunis sud.

Titulaire : M. John LASSERRE, directeur du centre socioculturel de Royan ;
Suppléant : Mme Lauriane CHALEIX, centre socioculturel de Royan.

Titulaire : Mme Aline PUISILLOUT, association d'animation populaire inter quartiers-centre social AAPIQ ;
Suppléantes : Mme Anne-Marie VERNET Administratrice référente gens du voyage AAPIQ ;
Mme Josiane SAUZEREAU, Présidente AAPIQ.

Titulaire : Mme Monique JULLIEN, bénévole de la Fraternité Mission Populaire La Rochelle ;
Suppléante : Mme Marie-Annick BARBOTEAU, Présidente de La Fraternité Mission Populaire La Rochelle.

F- Madame la Présidente de la caisse d'allocations familiales ou son représentant

G- Monsieur le Président du groupe MSA des Charentes ou son représentant

Article 3

M. le Secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Charente-Maritime et qui sera notifié aux membres de la commission.

La Rochelle, le 23 DEC. 2022

Le Préfet



Nicolas BASSELIER